



*9^{ème} RALLYE NATIONAL
de BOURBON des 2-3
& 4 Septembre 2016*

Règlement Particulier

PROGRAMME - HORAIRES

Parution du règlement : 3 Août 2016

Ouverture des engagements : 3 Août 2016

Clôture des engagements : 22 Août 2016 à minuit

Dates et heures des reconnaissances : 28 Août 2016 de : 12h00 à 20h00

29 Août 2016 de : 12h00 à 20h00

30 Août 2016 de : 16h00 à 22h00

31 Août 2016 de : 16h00 à 22h00

2 Septembre de : 14h30 à 18h00

Vérifications des documents et des voitures le : 2 Septembre 2016 de 14h00h à 18h15 au Complexe Félix GUICHARD (C.F.G), à Sainte-Anne

Heure de mise en place du parc de départ le 14h15 au C.F.G

1^{ère} réunion des Commissaires Sportifs le : 2 Septembre à 17h15 au C.F.G

Publication des équipages admis au départ avec heures et ordres le : 2 Septembre à 18h45 au C.F.G **Départ de la 1^{ère} Etape** au C.F.G le: 2 Septembre 2016 à 20h00

Arrivée de la 1^{ère} Etape au C.F.G le: 2 Septembre 2016 à 23h36

Publication des résultats partiels de la 1^{ère} Etape et ordre de départ de la 2^{ème} Etape le:
3 Septembre 2016 à 1h00 au C.F.G

Départ de la 2^{ème} Etape au C.F.G le: 3 Septembre 2016 à 09h40

Arrivée de la 2^{ème} Etape au Stade de Football Casabois de Grand Ilet le: 3 Septembre 2016 à 20h05

Publication des résultats partiels de la 2^{ème} Etape et ordre de départ de la 3^{ème} Etape le:
4 Septembre 2016 à 21h45 au **Stade Casabois**

Départ de la 3^{ème} Etape au Stade de Football Casabois de Grand Ilet le: 4 Septembre 2016 à 8h30

Arrivée de la 3^{ème} Etape au Complexe Félix GUICHARD (C.F.G), à Sainte-Anne le: 4 Septembre 2016 à 14h21

Vérification finale le : 4 Septembre à 14h45 au Champ de Foire de Bras-Panon

Publication des résultats du rallye le : 4 Septembre à 16h15 au Champ de Foire de Bras-Panon

Remise des prix le : 5 Septembre à 19h00 au Circuit Félix GUICHARD (C.F.G), à Sainte-Anne

ARTICLE 1P. ORGANISATION

L'Association Sportive Automobile de BOURBON organise les, 2-3 & 4 Septembre 2016 en qualité d'organisateur administratif.

Le présent règlement a été enregistré par la Ligue du Sport Automobile REUNION le 08/07/16 sous le numéro 1908-16-04 et par la FFSA sous le permis d'organiser numéro 708 en date du 13/07/16

Comité d'Organisation

Président : Serge AUTALE

Membres : *Nathalie AGATHE – Denis ANTOU - Jean-Patrick BEGUE - Pascal CHÂTEAU
Emmanuelle COHARD - Nicol COCHARD – Jean-François HOARAU – Michèle HOARAU
Lilian ETHEVE Blandine MACAGNANGA – Emmanuel MENTRE - Emmanuelle MENTRE Ilias
PANCHBAYA Daniel PAYET – Patrick PORET – Rosabelle POTHIN - Béatrice TRICARD
Marie Françoise TURPIN.*

Secrétariat du Rallye, Adresse : 83, Lot Chay-Pak-Thing – Rivière des Roches
97470 SAINT-BENOÎT

Téléphone : 0692 85 08 30 Fax : 0262 50 46 65

E-mail : serge.autale@wanadoo.fr

Permanence du Rallye :

Au C.F.G de Sainte-Anne, Vendredi 2 Septembre 2016 de : 16h30 à 1h30

Au C.F.G de Sainte-Anne, Samedi 3 septembre 2016 de : 8h00 à 22h00

Au C.F.G de Sainte-Anne, Dimanche 4 septembre 2016 de : 7h00 à 17h00

Organisateur technique

Nom : **Asa de Bourbon**

Adresse : 83, Lotissement Chay-Pak-Thing – Rivière des Roches – 97470 SAINT-BENOÎT

1.1P. OFFICIELS

Commissaires Sportifs : Emmanuelle COCHARD – Suppléants : Patrick PORET &

Directeur de Course : Lilian ETHEVE

Directeur de Course Adjoint :

Médecin Chef : François TIXIER

Commissaires Techniques : Jean-Patrick BEGUE – Alain HOAREAU – Nicol COCHARD - Djounaid DAHLED – Alain MAILLOT

Chargés des relations avec les concurrents (CS) : Nathalie AGATHE

Chargés des relations avec la presse : Serge AUTALE

1.2P. ELIGIBILITE

Le 9^{ème} Rallye National de Bourbon compte pour :

La Coupe de France des rallyes (C3)

Le Championnat de la Réunion des Rallyes organisé par la L.S.A de la Réunion y compris «Juniors» et «Féminin»

Les Coupes et Challenges autorisés par la L.S.A.R

Réunion (Coupe Groupe A, Coupe F2000, Coupe

Groupe N, Coupe Groupe R...)

Le Challenge Promo

1.3P. VERIFICATIONS

Les équipages engagés recevront, avec leur accusé de réception d'engagement, une convocation pour les vérifications administratives qui auront lieu le : 2 Septembre 2016 de 14h00 à 18h00 au : **C.F.G**

Les vérifications techniques auront lieu le : 2 Septembre 2016 de 14h15 à 18h15 au : **C.F.G**

Les vérifications finales seront effectuées au : **C.F.G**

Les Contrôles faisant l'objet d'un démontage, seront effectués au : **GARAGE PHIL'AUTO**

Adresse : **ZAE Paniandy Bras-Panon**

Taux horaire de la main d'œuvre : **60 € TTC**

ARTICLE 2P. ASSURANCES

Conforme au règlement standard FFSA

ARTICLE 3P. CONCURRENTS ET PILOTES

3.1P. DEMANDE D'ENGAGEMENT - INSCRIPTIONS

3.1.5P. Toute personne qui désire participer au rallye 9^{ème} Rallye National de Bourbon doit adresser au secrétariat du rallye (cachet de la poste faisant foi) la demande d'engagement ci-jointe, dûment complétée, avant le **22 Août 2016 à minuit**

En revanche, pour des raisons pratiques de rapprochement géographique, il serait souhaitable que les concurrents souhaitant s'engager, l'Asa de Bourbon vous encourage à vous rendre aux points ci-dessous :

- « **Nautipêche** » 6, Rue du Port Saint-Pierre à compter **du 4 au 22 Août 2016. (Fermé le lundi)**
- « **Garage Joël Technic Auto** » Sainte-Marie **du 4 au 22 Août 2016.**
- « **L'Igloo** » à Saint Gilles place du marché (à côté du DCP) à compter **du 4 au 22 Août 2016.**
- « **A.S.A.B** » à Rivière des Roches à Saint-Benoît **du 4 au 22 Août 2016.**
- « **Par mail** » à l'adresse suivante : serge.autale@wanadoo.fr en faisant suivre impérativement le règlement par la poste ou le déposer en lieu et heure aux lieux indiqués.

3.1.10P. Le nombre des engagés est fixé à **120** voitures maximum.

3.1.11.1P. Les droits d'engagement sont fixés :

- avec la publicité facultative des organisateurs : **610 €**
- sans la publicité facultative des organisateurs : **610 € (x 2)**
- Challenge Promo : **519€**

3.1.12P. La demande d'engagement ne sera acceptée que si elle est accompagnée du montant des droits d'engagement ou si accord de l'organisateur avec un minimum de 50% de l'engagement et le reliquat lors des **Vérifications des documents le 2 Septembre 2016.**

3.2.7P.

Il est interdit à tout équipage de circuler en dehors des zones prévues lors des épreuves spéciales, avec le casque. Les zones «casque» sont identifiés à l'aide de panneaux prévus à cet effet.

ARTICLE 4P. VOITURES ET EQUIPEMENTS

4.3P. ASSISTANCE

Conforme au règlement standard FFSA.

L'assistance sera autorisée uniquement sur les sites du **C.F.G à Sainte-Anne, sur l'Aire Foraine de Sainte-Rose et sur le Parc du Colosse à Saint-André.**

Seule une plaque "Assistance" sera fournie gratuitement dans le package pour la voiture engagée.

Une deuxième plaque supplémentaire pourra être obtenue pour un coût de 30 €, sous réserve de réservation et payée directement lors de votre engagement.

Les véhicules d'accompagnement des équipages, suiveurs ou précédents seront interdits dans les parcs d'assistance sans plaque d'assistance.

Toute action de promotion dans un but commercial sera interdite sans que l'Organisateur en soit averti et acceptée par ce dernier.

4.3.2.3P. Limitation de changements de pièces

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 4.6. IDENTIFICATIONS DES VOITURES

Pour tous les rallyes la surface de la plaque d'immatriculation avant (520 mm x 110 mm) à sa position d'origine, est réservée exclusivement à l'organisateur qui dispose de cet emplacement pour y apposer éventuellement une identification promotionnelle. En aucun cas il ne pourra être acheté ou utilisé par les concurrents.

A cet effet, chaque voiture devra être équipée à l'avant (à l'emplacement initialement prévu sur le modèle de série pour la plaque d'immatriculation) d'un support, d'une surface au moins égale à la plaque d'immatriculation (520x110) permettant le positionnement de l'identification promotionnelle.

L'absence de cette plaque entraînera les pénalités prévues à l'article 5.4 du règlement standard des Rallyes FFSA

ARTICLE 5P. PUBLICITE

La publicité collective obligatoire et la publicité facultative seront signalées lors des Vérifications Administratives, ou seront communiquées par un additif au présent règlement particulier.

ARTICLE 6P. SITES ET INFRASTRUCTURES

6.1P. DESCRIPTION

Le **9^{ème} Rallye National de Bourbon** représente un parcours de **477,170km**.

Il est divisé en 3 étapes et **8** sections.

Il comporte **15** épreuves spéciales d'une longueur totale de **127,500** km.

Les épreuves spéciales sont :

- 1^{ère} Etape : **MORANGE – SAINTE-MARGUERITE**
- 2^{ème} Etape : **CHEMIN CEINTURE – RADIERS - COL CAROZIN**
- 3^{ème} Etape : **PITON D'ANCHAING – DIORE - LA VIGNE & S.S ASAB**

L'itinéraire horaire figure dans l'annexe "itinéraire".

6.2P. RECONNAISSANCES

Conforme au règlement standard FFSA.

6.2.6P. Les reconnaissances auront lieu le:

28 Août 2016 de : 12h00 à 20h00 (MORANGE – SAINTE-MAGUERITE - DIORE & LA VIGNE

29 Août 2016 de : 12h00 à 20h00 (CHEMIN CEINTURE – RADIERS – COL CAROZIN - PITON D'ANCHAING
& S.S ASAB ou les reconnaissances se feront (uniquement à pieds)

30 Août 2016 de : 16h00 à 22h00 (MORANGE – SAINTE-MAGUERITE - DIORE & LA VIGNE
& S.S ASAB ou les reconnaissances se feront (uniquement à pieds)

31 Août 2016 de : 16h00 à 22h00 (CHEMIN CEINTURE – RADIERS – COL CAROZIN & PITON D'ANCHAING)

2 Septembre 2016 de : 14 h30 à 18h00 S.S ASAB (ou les reconnaissances se feront exclusivement à pieds)

ARTICLE 7 DEROULEMENT DU RALLYE

7.2P. DISPOSITIONS GENERALES RELATIVES AUX CONTROLES

7.2.11P. Les signes distinctifs des Commissaires sont :

- Commissaire de route : Chasuble de couleur « Jaune fluo »
- Chef de poste : Chasuble de couleur « Blanche »

ARTICLE 8P. RECLAMATION - APPEL

Conforme au règlement standard FFSA.

ARTICLE 9P. CLASSEMENTS

Conforme au règlement standard FFSA et un classement du (Challenge Promo sera pris en compte)

ARTICLE 10P. PRIX

Aucun prix en espèces ne sera remis.

Les prix non retirés au cours de la cérémonie de la remise des prix resteront acquis à l'organisation

La remise des prix se déroulera le : **5 Septembre 2016 au C.F.G à Sainte-Anne à : 19h00.**